

# **RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS**



*Rénovation urbaine à Argenteuil*

## **I – Rénovation urbaine et logement social**

### **1) Rénovation urbaine**

**L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) conduit 25 projets en cours de réalisation dans le Val-d'Oise au bénéfice de 150 000 habitants.**

15 conventions représentant 16 projets ont été signées et 8 opérations isolées ont été validées par la délégation locale. L'ensemble de ces projets représente, sur la période d'intervention de l'ANRU, un investissement de 2 milliards d'€ et une participation de l'ANRU de 700 millions d'€.

Sur le plan financier, le programme est engagé au 31 décembre 2010 à hauteur de 65 % avec 452 M€ de subventions notifiées depuis 2004, générant un montant prévisionnel de travaux et de prestations de 1 288 M€. **Sur l'année 2010, les subventions de l'ANRU ont représenté 124 M€ sur une dépense totale de 284 M€.**

**Sur l'ensemble des projets, ont ainsi été engagés au 31 décembre 2010 près de 3 000 logements sociaux neufs (dont 600 en 2010), 2 900 démolitions (dont 700 en 2010), 8 900 réhabilitations (dont 2 000 en 2010) et 8 500 résidentialisations (dont 1 000 en 2010).**

### **2) Offre de logements sociaux**

#### ***a) La construction neuve de logements sociaux***

**Le nombre de logements sociaux financés par l'État s'élève à 2 009 logements.** S'ajoutent 1 420 logements agréés en 2010 (prêt locatif social), suite à la vente du patrimoine de la société ICADE. 703 logements ont par ailleurs été financés par l'ANRU (au titre de la reconstitution de l'offre démolie). **Au total, ce sont donc 4 132 logements sociaux qui ont été agréés en 2010.**

Par ailleurs, afin de répondre à l'obligation imposée par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MOLLE), de signature d'une convention d'utilité sociale (CUS) entre l'État et les organismes HLM, la DDT a suivi, en 2010, 6 bailleurs départementaux : Argenteuil-Bezons Habitat (ABH), Val-d'Oise Habitat (VOH), Ermont Habitat, Logis Social du Val-d'Oise (LSVO), Valestis et Cités Jardins de la région parisienne (CJRP). Ces CUS doivent permettre de préciser la politique patrimoniale, sociale, et de qualité de service des bailleurs sociaux.

Les accords sur les éléments couverts par la convention doivent aboutir à une signature au premier semestre 2011.

## ***b) Le développement de l'offre de logements***

Le programme local de l'habitat (PLH) est le document de programmation par lequel les collectivités définissent et mettent en œuvre leurs politiques locales de l'habitat, notamment en matière de développement de l'offre et de réponse aux besoins en logement.

En application de la loi engagement national pour le logement (ENL), 4 EPCI du Val-d'Oise ayant la compétence « habitat » sont tenues de réaliser un PLH. Ainsi, Cergy-Pontoise, Val-et-Forêt et Val-de-France ont adopté leur PLH en 2008. La communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a engagé les études en 2009, ainsi que la communauté de communes Roissy-Porte-de-France.

**La loi MOLLE du 25 mars 2009 a étendu l'obligation aux communes de plus de 20 000 habitants non membres d'un EPCI à compétence habitat d'adopter un PLH avant le 25 mars 2011.** 7 communes sont concernées dans le Val-d'Oise : Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Gonesse, Goussainville, Herblay, Sannois et Taverny.

**En 2010, le bilan est de 7 PLH adoptés ou engagés, dont 5 intercommunaux et 2 communaux.** Les PLH engagés par la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons, la communauté de communes Roissy-Porte-de-France et les communes de Taverny et Sannois devraient être arrêtés au cours de l'année 2011. La communauté d'agglomération du Parisis, transformée en communauté d'agglomération au 1er janvier 2011, doit engager l'élaboration d'un PLH. Enfin, la refonte de l'intercommunalité entraînera la révision de PLH existants ou l'élaboration de nouveaux PLH.<sup>2</sup>

## ***c) L'application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)***

**Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de l'unité urbaine de Paris comptant plus de 1 500 habitants de disposer à terme de 20 % de logements locatifs sociaux.** Au 1er janvier 2010, 26 communes du Val-d'Oise étaient concernées par la loi.

Au 31 décembre 2010, fin du troisième engagement triennal 2008-2010, les 26 communes concernées par l'application de la loi SRU comptabilisent 15 023 logements sociaux, soit près de 15 % du parc social valdoisien.

Cet engagement triennal a donné lieu à la construction et au financement de près de 1 430 logements sociaux pour un objectif global de 960 logements. En 2010, 463 logements ont été financés dans ces communes.

## **3) Accès au logement**

### ***a) Accords collectifs***

**L'objectif 2010 fixé aux bailleurs de 850 relogements a été largement dépassé puisque 1 104 ménages correspondant à ces critères ont été relogés.** Il inclut le relogement des ménages déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation DALO qui sont au nombre de 630.

Le contingent préfectoral reste le plus mobilisé avec 59 % des relogements. La part réalisée par le 1 % a très fortement progressé pour atteindre 25 % (contre 6,5 % en 2009). La part des mairies s'établit à 7 % (contre 18 % en 2009). Celle des bailleurs reste stable (9 %).



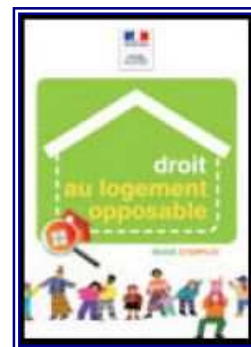
Le relogement des ménages sortant de structures d'hébergement ou de logement transitoire demeure une priorité pour assurer la fluidité du dispositif. On dénombre également 382 ménages sortants de structures (324 en 2009) parmi lesquels 126 ménages prioritaires DALO.

Le contingent préfectoral délégué aux communes apparaît sous-utilisé pour le relogement des publics DALO.

### ***b) Droit au logement opposable (DALO)***

**Depuis la mise en œuvre du DALO, plus de 13 000 dossiers ont été déposés auprès de la commission de médiation du Val-d'Oise.**

On note un léger fléchissement des recours logement, tendance qui semble se confirmer début 2011. A l'inverse, on constate une explosion du nombre des recours hébergement.



**En 2010, la commission a examiné 4 683 dossiers au titre du logement et 1 339 au titre de l'hébergement, soit 5 884 dossiers examinés sur un total de 6 022 dossiers reçus.** On observe une concentration toujours très importante des demandeurs sur le secteur d'Argenteuil-Bezons (33 %) et un taux presque identique (20 %) sur 3 secteurs (la Vallée de Montmorency, l'Est du Val-d'Oise et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise).

969 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents au titre du logement et 232 au titre de l'hébergement. Au cours de l'année 2010, 640 ménages ont été relogés et 232 hébergements ont été effectués. Les ménages sont relogés prioritairement sur leur commune d'origine.

Depuis 2008, le bureau du logement a relogé 1 388 ménages sur 2 309 reconnus prioritaires et urgents soit un plus de 60 %. Le taux d'hébergement suite à la reconnaissance du caractère prioritaire et urgent, en forte progression en 2010, est de 35 % en moyenne sur les 3 années.

Au 31 décembre 2010, la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi MOLLE du 25 mars 2009 a permis de réaliser 203 relogements DALO sur le contingent 1 % mis à disposition.

Par ailleurs, des propositions de logements contingentés « 1 % » ont été faites aux personnes remplissant les mêmes conditions que les candidats DALO. Ainsi, 68 sortants de structures ont été relogés.

De 2008 à 2010, un total de **213 recours contentieux** contre la décision de la commission a été enregistré auprès du tribunal administratif : 194 au titre du logement et 19 au titre de l'hébergement.

Un peu moins de la moitié des recours ont été jugés et environ 30 % des jugements annulent la décision de la commission qui doit statuer à nouveau sur les dossiers.

Sur la même période, **234 recours en plein contentieux** (pour non relogement ou non hébergement dans le délai imparti) ont été enregistrés et répartis : 143 au titre du logement et 91 au titre de l'hébergement.

Les jugements interviennent plus rapidement et 80 % des décisions ont été rendues. Dans un peu plus d'un cas sur deux, le tribunal ordonne à l'Etat de reloger ou héberger dans un délai fixé sous peine du paiement d'une astreinte par jour de retard à compter de la date limite.

### *c) Hébergement*

**Au 31 décembre 2010, un dispositif pérenne d'hébergement s'appuie sur une capacité totale de 1 041 places dont 686 places d'urgence et de stabilisation et 355 places d'insertion.**

Le dispositif financé dans le cadre de l'allocation de logement temporaire porte sur 607 places.

Les 3 maisons relais offrent une capacité totale de 95 places.

Le dispositif hivernal déployé entre le 1<sup>er</sup> novembre 2010 et le 31 mars 2011, en fonction des conditions météorologiques, a dégagé une offre supplémentaire continue de 67 places en structures et 100 nuitées d'hôtels. Un renfort ponctuel de 12 à 42 places en structures et 50 à 100 nuitées d'hôtel en période de grand froid a été assuré. Deux accueils de nuit sans hébergement proposent respectivement 15 et 25 places dans le courant de l'hiver.

Un financement par l'Etat de travaux de réhabilitation/reconstruction a bénéficié au centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la Garenne à Saint-Ouen-l'Aumône.



## II – Égalité des chances et lutte contre les discriminations

### La contractualisation des CUCS

La continuité des Contrats locaux de cohésion sociale (CUCS) a été confirmée par le ministre de la ville. Ils comportent un nombre important d'actions destinées au maintien ou à la revitalisation des relations quotidiennes avec les habitants. **Plus de 1500 actions sont financées** par l'État et par les 27 collectivités locales signataires des CUCS lorsque leur impact a été mesuré, notamment par les délégués du préfet. Plus de 400 associations sont soutenues pour mettre en place des programmes définis dans les priorités gouvernementales à savoir : l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance, la santé.

Dans le Val-d'Oise, **13 millions d'euros ont été consacrés en 2010 à ces programmes**

#### 1) Réussite éducative

En partenariat avec l'Éducation nationale, l'agence de cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) met en place plusieurs programmes :

- **15 équipes** sont chargées d'accompagner 5000 enfants tous les ans pour réussir leur scolarité pour un montant de plus de 4 millions € de subventions. De plus les contrats locaux scolaires (CLAS) apportent un soutien aux études, par groupe de 5 élèves, pour éviter les ruptures scolaires, pour un budget de plus de 600 000€
- **Internat d'excellence** : 100 places labellisées pour les internats d'excellence sont réservées aux élèves des territoires de la politique de la ville qui ne bénéficient pas au quotidien de conditions favorables au développement de leur potentiel. Le financement apporté par l'ACSE est de 2000€ par place et par an. 40 places supplémentaires ont été financées.
- **Les cordées de la réussite** : les étudiants de l'Essec et des écoles d'ingénieurs du Val-d'Oise offrent un accompagnement à des lycées inscrits en établissements d'enseignement secondaire situés dans les 80 quartiers de la politique de la ville. 1000 élèves sont accueillis Un budget de plus de 400 000€ a été consacré à cette action.

#### 2) Emploi

En 2010, en complémentarité du financement de droit commun, l'ACSE a financé les opérations d'insertion professionnelle pour un budget de plus de 1 million d'euros.

Une attention particulière a été donnée pour encourager les initiatives réduisant les difficultés les plus caractéristiques des demandeurs d'emploi issus des zones urbaines sensibles : parrainage des jeunes, formation diplômante pour les jeunes sans qualification (opération « 15 femmes en avenir », formées par les équipes d'Alain Ducasse), chantiers d'insertion liés à la rénovation urbaine.



*Les 15 femmes en avenir" ont été reçues à l'hôtel de Matignon par le Premier ministre*

Par ailleurs l'État finance 27 postes de chef de projet ville au profit des collectivités locales signataire d'un CUCS pour un budget de près de 300 000€.

### 3) Prévention de la délinquance

Les crédits issus de la politique de la ville qui ont vocation à soutenir les actions de prévention éducative et sociale, de citoyenneté, d'accès au droit ou d'aide aux victimes, ont toutes pour objectif de contribuer à garantir la sécurité de chacun. Le budget des actions de prévention de la délinquance dans les CUCS représente 2 millions d'euros.

La prévention de la délinquance a été financée dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et dans celui du FIPD.

La prévention de la délinquance s'est notamment appuyée sur les opérations "Ville Vie Vacances" auxquelles plus de 300 000 € ont été consacrés.



*Centre départemental de loisirs des jeunes de la police nationale - Villiers le Bel.*

**Quatre postes de travailleurs sociaux** dans les commissariats de police et psychologues sont cofinancés dans les commissariats d'Argenteuil, d'Ermont, Enghien/Montmorency, Deuil-la-Barre, Sarcelles. Les travailleurs sociaux et les 2 psychologues accueillent notamment les femmes victimes de violence. 3 nouveaux postes seront créés fin 2011 à Cergy, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles.

### 4) Culture

La culture a bénéficié des appels à projets du ministère de la culture qui a permis de financer des actions ponctuelles, d'associations et d'institutions locales.



*Pilastres à Royaumont*

### 5) Accès aux droits, à la santé, et à la citoyenneté

Au-delà des dossiers financés dans le cadre des CUCS, une action spécifique a été engagée en direction des personnes étrangères nouvellement arrivées sur le territoire français.

Outre l'application du plan départemental d'intégration des populations immigrées appelé à être actualisé en 2011, le programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française" a permis de financer nombre d'actions en direction de ce public, notamment pour l'acquisition du français dans le cadre des **ateliers sociolinguistiques**.



*Collège Pierre Curie de Goussainville*

**Les adultes-relais** ont pour mission de développer la médiation sociale dans les quartiers ; 60 postes sont financés par l'État à hauteur de près de 1 million € pour améliorer les rapports sociaux entre les habitants et faciliter leurs relations avec les services publics. Au cours de l'année 2010, l'ACSE a mis en place un plan d'accompagnement de professionnalisation et de mobilisation accrue de la VAE pour favoriser la qualification de ces adultes-relais.

**La maison de santé pluridisciplinaire** ouverte à Villiers le Bel accueille plus de 1000 patients par jour. Des médecins généralistes, des psychologues et des dentistes sont regroupés pour assister les publics les plus éloignés des soins. Budget : plus de 500 000€ de financement de l'État.

**Les ateliers santé ville** mettent en réseau tous les professionnels de la santé, ils sont animés par 5 coordonnateurs dont le poste est pris en charge par l'État afin de développer des projets de santé au plus près des besoins des publics en situation de précarité et qui connaissent des problèmes spécifiques (addictions, souffrance psychique, obésité, manque d'accès aux soins ...). Budget : 200 000€.



L'intégration des personnes handicapées s'est notamment appuyée sur l'opération Handi-découverte. Visant à sensibiliser un large public aux activités du Handisport (handicap moteur et/ou sensoriel) et du Sport Adapté (handicap mental), et à présenter aux personnes en situation de handicap un large éventail d'activités sportives, l'opération Handidécouverte a permis un échange entre le public valide et le public en situation de handicap.

### **III – Accès à l'emploi**

#### **1) Des plans d'actions départementaux ont été mis en œuvre**

- sur l'emploi des seniors, avec la poursuite de l'accompagnement des entreprises dans la négociation d'un accord ou plan d'actions et la remise des trophées « trajectoire » en décembre 2010. L'organisme public de gestion de logements sociaux « Val-d'Oise Habitat » est l'un des 6 lauréats de cette 2<sup>ème</sup> édition.

- sur l'égalité professionnelle homme-femme, avec la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des acteurs économiques et l'accompagnement des entreprises.

#### **2) L'accompagnement des entreprises en difficulté**

##### ***Commission des chefs de service financiers (CCSF)***

En 2010, la CCSF s'est réunie 8 fois. Avec 118 dossiers reçus, on constate une baisse de 26 % du nombre de saisines par rapport à 2009. Pour autant, le taux d'entreprises aidées (nombre d'entreprises aidées / nombre de saisines de la CCSF) a progressé de 3 %, pour atteindre 72 %.

##### ***Plans de sauvegarde et revitalisation***

L'UT DIRECCTE a suivi 30 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) représentant 1 350 suppressions de poste. Dans le cadre de la revitalisation des territoires, 3 conventions ont abouti à la signature avec les entreprises assujetties après négociation, pour un montant total de 2,4 M€.

##### ***Chômage partiel***

260 décisions autorisant 87 967 heures de chômage partiel et 88 conventions d'activité partielle de longue durée (APLD) au bénéfice de 2 846 salariés ont permis d'aider des entreprises en sous-activité.

##### ***Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)***

S'agissant de la GPEC, cinq actions ont été initiées en 2010. Deux d'entre elles concernent le secteur des services à la personne, deux autres ont été menées en direction des entreprises avec le MEVO et la maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE), et une a bénéficié aux travailleurs handicapés salariés d'entreprises adaptées.

#### **3) Emploi et insertion**

##### ***Suivi et accompagnement des structures subventionnées par l'Etat***

L'UT de la DIRECCTE a suivi et accompagné toutes les structures subventionnées par l'État (Ministère de l'Emploi) et / ou le FSE :

- **Maisons de l'emploi (MDE)** : suivi des plans d'action des 3 MDE du Val-d'Oise et appui à l'élaboration des plans d'actions 2011 en lien avec le nouveau cahier des charges ;
- **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)** : participation aux comités de pilotage des 3 PLIEs ; accompagnement et appui à la création d'1 organisme intermédiaire unique pour les 3 PLIEs du département (OI Pivot) ;
- **Missions locales (ML)** : dialogues de gestion et conventionnement des 7 missions locales du Val-d'Oise. Animation et suivi notamment dans le cadre du plan de relance ;
- **Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** : suivi et conventionnement de 14 entreprises d'insertion, 12 associations intermédiaires, 24 chantiers d'insertion et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion. Par ailleurs l'UT a assuré le secrétariat du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) qui s'est réuni 7 fois en 2010.



- Le dispositif local d'accompagnement (DLA) a permis l'accueil de 109 structures associatives, l'établissement de 92 diagnostics et l'accompagnement en ingénierie de 74 structures.



*Séminaire de travail sur « la formation et l'alternance »*

### ***Dispositifs d'accès à l'emploi :***

**Contrats aidés :** Dans le secteur non marchand, ont été conclus 4 834 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), dont 142 au bénéfice des jeunes (moins de 28 ans) Dans le secteur marchand, ce sont 589 contrats initiative emploi (CIE) dont 136 au bénéfice des jeunes qui ont été attribués.

**Contrats d'autonomie :** La signature de 1 727 contrats avec des jeunes résidant en zone faisant l'objet de CUCS a marqué la montée en puissance du dispositif.

**Alternance :** Avec la conclusion de 4 487 contrats d'apprentissage et de 2 281 contrats de professionnalisation, ces dispositifs ont fait l'objet de nombreuses campagnes de promotion, réunions d'information et de sensibilisation tout au long de l'année 2010.

### ***Validation des acquis d'expérience (VAE)***

Par ailleurs, dans le cadre de la VAE et de la politique du titre, les services de l'UT 95 de la DIRECCTE ont instruit 125 dossiers, délivré 1 429 titres professionnels et 123 certificats de compétences professionnelles.

### ***Délivrance d'agrément***

L'UT de la DIRECCTE a également instruit et accordé 101 agréments « simples » et 4 agréments « qualité » à des structures de services à la personne, contrôlé 21 structures et mené plusieurs actions de sensibilisation, d'information et de professionnalisation pour accompagner les structures vers le renouvellement de leurs agréments.

### ***Insertion des travailleurs handicapés (TH)***

Le service « insertion des travailleurs handicapés », dans l'attente de la mise en place du plan régional d'insertion qui leur sera consacré, a poursuivi ses actions sur la VAE TH, le développement de la qualification par l'alternance et les rencontres avec les entreprises. Le service a, par ailleurs assuré une présence régulière à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et suivi les 6 entreprises adaptées du département.

### ***Fonds social européen (FSE)***

Le service FSE a instruit et géré en 2010 :

- 15 dossiers sur l'axe I soit 570 000 €
- 10 dossiers sur l'axe II soit 543 000 €
- 23 dossiers sur l'axe III soit 3 200 000 €
- 1 dossier sur l'axe IV soit 65 000 €
- 4 dossiers sur l'axe V soit 90 000 €.

## **IV – Gens du voyage**

### **1) Accueil des gens du voyage**

Au 31 décembre 2010, 8 aires d'accueil représentant 239 places sont ouvertes aux gens du voyage.

Collectivités	Nombre de places
CA Cergy Pontoise	75
CA Ouest Plaine de France	24
CA Roissy Porte de France	47
Bessancourt	13
Ermont	15
Eaubonne	20
Saint Leu La Forêt	12
Taverny	33
Total	239

Au total, entre 2004 et 2010, **578 places ont été financées par l'État**, aménagées ou en cours d'aménagement, soit un taux de réalisation à 65,1 %.

A ce jour, 3 établissements publics de coopération intercommunale et 4 communes n'ont pas encore satisfait à leurs obligations, soit un déficit de 380 places.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le préfet peut, après mise en demeure restée sans effet dans les trois mois suivants, se substituer aux communes et EPCI défaillants pour acquérir des terrains, les aménager et les gérer au nom et aux frais de celles-ci grâce à la procédure d'inscription en dépenses obligatoires.

### **2) Révision du schéma**

Le premier schéma approuvé en 2004 est arrivé à échéance en novembre 2010.

Au cours de l'année 2010, un document cadre a été élaboré et soumis à consultation des collectivités concernées en décembre 2010. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2011.